



Commune de Seillans



*Plan Local
d'Urbanisme*

**Prescriptions spéciales
-
Espaces Boisés Classés
(L 130-1 et R 130-1 CU)**

Procédure	Date de la délibération
Prescription de la révision du POS en PLU par DCM les	14 décembre 2012 5 février 2014
Approbation du PLU par DCM le	13 octobre 2017

Espaces Boisés Classés (EBC)

Les Espaces Boisés Classés sont repérés sur le plan de zonage du PLU.

On retrouve plusieurs secteurs présentant des protections sur la commune du Nord au Sud.

Certains EBC du POS ont été maintenus comme au sud de la commune, quand d'autres EBC ont été supprimés pour être remplacés soit par des espaces naturels (N) et naturels paysagers (Np), soit par des protections au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme (corridors écologiques).

Certains secteurs au sud de la commune appartiennent au Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles : les EBC sont supprimés sur ces secteurs pour permettre leur bonne gestion.

Certains secteurs forestiers au sud de la commune relèvent de la forêt communale de Seillans, gérée par l'ONF (régime forestier, dotée d'un aménagement forestier approuvé pour 2013-2032) : les EBC sont supprimés sur ce secteur pour permettre leur bonne gestion et exploitation.

Ils couvrent au total une surface d'environ **134** hectares.

